

Acte mis en ligne le : 19/03/24

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	12	12

L'an 2024, le mercredi 13 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'EHPAD de Heyrieux, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.

Secrétaire de séance : Alexandra THOMAS

Présents : BULOT Marie-Françoise, CROS Robert, DELAY Monique, DECRETTE Bernard, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, MAGNARD Corinne, MAZAUD Gilberte, MOREL Marie-Josèphe, MICHA-FRACHON Valérie, RIGARD Josiane THOMAS Alexandra.

Absents : ANGONIN Daniel, CHARDON Véronique, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAIRE Nicole, PORRETTA René.

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – REVISION DES DUREES

Classification contrôle de légalité : 7.1.3

Le président expose qu'il est nécessaire de réviser les durées d'amortissement des biens de la résidence autonomie afin d'adapter cette charge financière au contexte budgétaire actuel, toujours plus contraint.


Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations relatives au budget Annexe « Résidence Autonomie » (M22) comme ci-dessous, à effet du 1^{er} janvier 2024 :

	Imputation comptable (selon nomenclature en vigueur)	Durée d'amortissement conseillée par l'instruction comptable	Durée en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Durée à compter du 01/01/2024
Frais d'études	2031			
Frais de recherche et de développement	2032	Maxi 5 ans	5 ans	5 ans
Frais d'insertion	2033			
Logiciels	205	2 ans	2 ans	2 ans
Véhicules et matériel de transport	2182	4 à 10 ans	10 ans	15 ans
Mobilier urbain	2188	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Mobilier	2184	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Matériels classiques et outillages	2154	6 à 10 ans	10 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	2183	5 à 10 ans	10 ans	15 ans
Matériel informatique	2183	2 à 5 ans	5 ans	5 ans
Coffre-fort	2188	20 à 30 ans	30 ans	30 ans
Installations et appareils de chauffage	2153	10 à 20 ans	20 ans	20 ans
Appareils de lavage, ascenseurs	2153	20 à 30 ans	30 ans	30 ans
Equipement de garages et ateliers	2135	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Equipement des cuisines	2153	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Equipements sportifs	2153	10 à 15 ans	15 ans	15 ans
Plantations	212	15 à 20 ans	20 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	212	15 à 30 ans	30 ans	30 ans
Constructions sur sol d'autrui	214	Durée bail	Durée bail	Durée bail
Bâtiments légers, abris, préfabriqués	2131	10 à 15 ans	15 ans	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	2135	15 à 20 ans	20 ans	20 ans
Installations électriques et téléphoniques	2153	15 à 20 ans	20 ans	20 ans
Bâtiments en dur – construction/ réhabilitation	2131	20 à 30 ans		50 ans

Seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an			2 000 €	1 000 €
--	--	--	---------	---------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Alexandra THOMAS 	René PORRETTA 